

MODIFICATION N° 4
Approbation - 2024

RILLIEUX-LA-PAPE

REGLEMENT

C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



REGLEMENT – C.3.1 Prescriptions d'urbanisme

Rillieux-la-Pape

- ☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Rillieux-la-Pape

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
5	Chemin du Champ de Lière de : Chemin de Viralamande à : Route de Strasbourg	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
10	Chemin Pierre Drevet de : Rue des Mercières à : RD47 Ch.Balme-Baron	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
11	Rue des Mercières de : Impasse de l'Industrie à : Rue Pierre Fallion	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
12	Chemin de Sathonay-Village de : Route de Strasbourg à : à la limite de Sathonay Village	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
15	Rue de la République de : Rue du Drévieux à : Rue Capitaine Julien	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
16	Avenue Jean Moulin de : Chemin de Bellegarde à : Chemin de Sathonay-Village	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
19	Rue Docteur Jean Roux de : Rue Général Brosset à : En impasse	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
20	Chemin des Martyrs de : Route de Genève à : Chemin des Pêcheurs	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
21	Chemin de la Pelletière de : Route de Genève à : Chemin du Bois	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
24	Chemin du Creux de : Rue de la République à : à la voie SNCF	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
25	Chemin de la Buisnière de : Route de Genève à : Chemin du Vieux Crépieux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
27	Rue Lieutenant Michaud de : Chemin de Viralamande à : Chemin Pierre Drevet	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
28	Chemin de Viralamande de : Chemin du Champ de Lière à : Chemin de Bel Air	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
30	Chemin de Bel Air de : Chemin de Viralamande à : Chemin Pierre Drevet	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
33	Chemin du Champ de Lière de : Chemin de Viralamande à : Chemin Pierre Drevet	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
34	Rue Albert Romain de : Chemin de la Côte Chevalier à : Chemin des Balmes	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
35	Chemin de la Côte Chevalier de : Route de Strasbourg à : Rue Albert Romain	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
36	Chemin du Lanchet de : Route de Strasbourg à : Chemin du Bois	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
37	Chemin des Balmes de : Chemin de la Pelletière à : Rue Albert Romain	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Rillieux-la-Pape

39	Rue de la Pelletière de : Chemin de la Pelletière à : Montée Castellane	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
42	Montée de la Velette de : Route de Genève à : Boulevard de Lattre de Tassigny	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
44	Boulevard de la Corniche de : Chemin de la Teyssonnière à : Route de Genève	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
48	Chemin Victor Basch de : Route de Genève à : Chemin du Rhône	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
54	Boulevard des Sports de : Chemin Caporal Emile Rey à : Place Georges Crombez	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
56	Chemin des Pêcheurs de : Route de Genève à : Chemin des Martyrs	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
57	Montée Castellane de : Route de Genève à : Avenue Général Leclerc	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
59	Route de Strasbourg -RD 483 de : Route du Mas-Rillier à : Rue Maryse Bastié	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
60	Avenue de l'Hippodrome-RD48E de : Chemin Pierre Drevet à : Route de Strasbourg	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
63	Rue Companet Voie Nouvelle de : Rue du Companet à : Avenue de l'Hippodrome	Création de voie	METROPOLE DE LYON
64	Rue Capitaine Julien de : Avenue Victor Hugo à : Route de Fontaines	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
65	Voie Nouvelle de : Route de Strasbourg à : Av.des Combattants en Afrique du Nord 1952-1962	Création de voie	METROPOLE DE LYON
66	Chemin des Iles de : Route de Genève à : Impasse des Ecoreuils	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
67	Voie Nouvelle de : avenue Victor Hugo à : rue des Terres Bourdin	Création de voie	METROPOLE DE LYON
68	Route de Genève de : Impasse des Verchères à : Chemin des Iles	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
69	Chemin de la Croix de : Route du Mas-Rillier à : Rue Maryse Bastié	Création de voie	METROPOLE DE LYON
70	Avenue du Loup Pendu de : Avenue de l'Hippodrome à : Route de Strasbourg	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
71	Rue des Mercières de : Avenue de l'Hippodrome à : Route de Strasbourg	Création de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CHEMINEMENTS PIETONS OU CYCLISTES
Rillieux-la-Pape

N°	Localisation	Bénéficiaire	Largeur approximative
1	de : Chemin de Sathonay-Village à : Nouveau Quartier	COMMUNE	5m
2	de : Rue des Contamines à : Square Henri Dunant	METROPOLE DE LYON	3m
3	de : Avenue Victor Hugo à : vers parcelle BR196	COMMUNE	de 4m à 5m

EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS
Rillieux-la-Pape

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
15	Route de Genève	ENTRETIEN DU RESEAU ASSAINISSEMENT	METROPOLE DE LYON
17	Avenue de l'Hippodrome	EQUIPEMENT HOSPITALIER	CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER
20	Avenue du 8 Mai 1945	INSTALLATION DE TRAITEMENT DES DECHETS	METROPOLE DE LYON
21	Avenue de l'Hippodrome	OUVRAGE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	METROPOLE DE LYON

**EMPLACEMENTS RESERVES AUX ESPACES VERTS OU NECESSAIRES AUX
CONTINUITES ECOLOGIQUES
RILLIEUX-LA-PAPE**

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
1	Vancia	CONTINUITE ECOLOGIQUE	METROPOLE DE LYON

LOCALISATIONS PREFERENTIELLES POUR EQUIPEMENTS
Rillieux-la-Pape

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
2	Avenue du Loup Pendu	Collège (13 000 m² d'emprise)	METROPOLE DE LYON

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A et N
Rillieux-la-Pape

Numéro de secteur	Localisation	Destinations	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et conditions d'hygiène
N2s1	Chemin de Sathonay Village, Chemin de Bellegarde	- Commerce et activités de service : parc accrobranche, stockage et vente de bois de chauffage, caves à vins, caves d'affinage, (culture et vente), - Équipement d'intérêt collectif et services publics : activités culturelles : lieu de diffusion de spectacle, théâtre de verdure, espace de concerts (intérieur et extérieur), manifestation de type son et lumière, lieux d'exposition (intérieurs et extérieurs), résidences d'artistes (intérieur), ateliers de création de structures ou décors pour le spectacle vivant, musée : anatomie, agricole, - Équipement d'intérêt collectif et services publics : activités de loisirs : sentiers de découverte, nature et patrimoine.	<u>Implantation</u> : se reporter chapitre 2 du règlement de la zone N2. <u>Densité</u> : l'emprise au sol de chaque nouvelle construction est limitée à 30m2. <u>Hauteur</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2. Pour le choix du VETC (Volume Enveloppe de toiture et Couronnement) : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2.	Raccordement aux réseaux publics existants : - Présence d'un réseau d'eau potable chemin de Bellegarde et route de Vancia (Sathonay Village) : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement. - Pas de raccordement direct au réseau d'assainissement au droit de la parcelle : se reporter chapitre 6 de la partie I du règlement. Défense et lutte contre l'incendie : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A et N

Rillieux-la-Pape

Numéro de secteur	Localisation	Destinations	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et conditions d'hygiène
N2s3	Montée Castellane	- Équipement d'intérêt collectif et service public : extension de la mosquée.	<u>Implantation</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2. <u>Densité</u> : l'emprise des constructions devra respecter le polygone d'implantation inscrit au plan de zonage. <u>Hauteur</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2. Pour le choix du VETC (Volume Enveloppe de toiture et Couronnement) : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2.	Raccordement aux réseaux publics existants : - Présence d'un réseau d'eau potable sous l'avenue Général Leclerc et sous la montée Castellane : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement. - Présence d'un réseau d'assainissement sous l'avenue Général Leclerc et sous la montée Castellane : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement. Défense et lutte contre l'incendie : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.

Numéro de secteur	Localisation	Destinations	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et conditions d'hygiène
N2s4	Route de Fontaines	- Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés : centrale photovoltaïque et ses équipements directement liés ou nécessaires.	<u>Implantation</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2. <u>Densité</u> : Se reporter au chapitre 2.4.1 du règlement de la zone N2. <u>Hauteur</u> : La hauteur des ouvrages est limitée à 4 mètres.	<u>Raccordement aux réseaux publics existants</u> : - Présence d'un réseau d'eau potable sous la route de Fontaines : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement. - Présence d'un réseau d'assainissement sous la route de Fontaines : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement. <u>Défense et lutte contre l'incendie</u> : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.

ESPACES BOISES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)
Rillieux-la-Pape

Sujet	Localisation	Observations
CEDRUS LIBANI : cèdre du Liban.	22 rue de la République	Grand exemplaire dans la commune. Présence paysagère.
QUERCUS SESSILIFLORA : chêne sessile.	33, Montée de la Velette. Près de l'ancienne maison bourgeoise de la propriété Selva	Grand exemplaire. Bon état sanitaire.
CEDRUS LIBANI : cèdre du Liban.	98, route de Genève.	Bel exemplaire. Isolé en vue de la grande route. Excellent état.
CEDRUS LIBANI : cèdre du Liban.	67, route de Genève.	Bel exemplaire. Isolé sur la grande route. Excellent état.

SECTEURS DE TAILLE MINIMALE DE LOGEMENTS
Rillieux-la-Pape

N° de secteur	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme de logements soumise à la servitude de taille ou de typologie	Taille minimale ou typologie des logements
1	Construction neuve ou changement de destination, à partir de 650 m² de surface de plancher	30%	T4 et plus